

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement numéro 2026-6105 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

1. Lors de son assemblée du 10 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments ».
2. Le règlement proposé aura pour effet de:
 - préciser la portée et les rôles principaux du règlement, soit d'empêcher le déperissement des bâtiments situés sur le territoire de la municipalité, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure;
 - apporter une nouvelle définition de « habitation »;
 - préciser les dispositions générales pour le bon état de l'enveloppe extérieure d'un bâtiment, de ses éléments de structure et de sa mécanique;
 - prendre en compte les bâtiments patrimoniaux dans le cadre pénal.
3. Le règlement proposé ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. L'assemblée publique de consultation débutera par une présentation du projet de règlement et sera suivie d'une période de questions et de commentaires du public qui permettra d'éclairer la prise de décision des membres du conseil municipal.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra à la salle communautaire Desjardins, au 366 route 132, le 10 mars 2026 à partir de 18h00.
6. Le projet de règlement est disponible sur le site web de la municipalité et peut également être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture.

Fait à Saint-Simon-de-Rimouski, le 24 février 2026

Stéphane Lacam-Gitareu, Directeur général